



Bibliothécaire

Famille : GESTION DE L'INFORMATION
Sous-famille : Archivage et Documentation
Code métier : 40M60

▶ Information générale

Définition :

Constituer et enrichir un fonds documentaire. Promouvoir la lecture et les pratiques culturelles auprès des patients et du personnel hospitalier

Spécificités :

Médiathécaire

▶ Activités

- Accueil des enfants du personnel
- Accueil, conseil et orientation des lecteurs
- Création d'outils de pilotage et d'évaluation et exploitation des résultats
- Création de partenariats avec les institutions locales
- Elaboration d'une politique culturelle autour du livre et de la lecture
- Elaboration de la politique d'acquisition
- Élaboration et suivi de budget(s), relatif(s) à son domaine d'activité
- Encadrement des aides-bibliothécaires, stagiaires
- Gestion du circuit du document

Préparation et suivi des commandes, traitement des documents, prêts et retours, récolement

- Prêt de documents dans les services hospitaliers auprès des patients
- Veille et utilisation des outils du web

▶ Savoir-Faire

- Acquérir les collections
- Communiquer sur les ressources, les mettre en valeur et les promouvoir
- Développer des médiations culturelles en direction des publics
- Évaluer la qualité des prestations et s'inscrire dans une démarche qualité
- Evaluer les besoins des patients et personnels hospitaliers en matière d'information et de culture

▶ Connaissances requises

Description	Niveau de connaissance
Culture générale portant sur le champ et les évolutions des sciences, des arts et de la littérature	Connaissances générales
Gestion des documents numériques et audiovisuels	Connaissances opérationnelles
Gestion des systèmes d'information des bibliothèques	Connaissances opérationnelles

Maîtrise des thesauri de lecture publique	Connaissances approfondies
Maîtrise du circuit et des procédures de traitement des documents	Connaissances d'expert
Méthodologie de l'évaluation spécifique aux bibliothèques	Connaissances opérationnelles

Connaissances générales :

Connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des notions de base, des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximum.

Connaissances opérationnelles :

Connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un / deux ans.

Connaissances approfondies :

Connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de 2 à 4/ 5 ans.

Connaissances d'expert :

Connaissances permettant de produire une analyse critique des théories et des principes, de redéfinir des pratiques professionnelles dans un champ ou à l'interface entre des champs différents. Connaissances très contextualisées. Durée d'acquisition de 3 / 5 et plus ans et plus.

Informations complémentaires

Relations professionnelles les plus fréquentes :

- Relations directes avec les usagers
- Echanges réguliers avec les bibliothécaires
- Relations régulières avec la direction de l'établissement
- Contacts nombreux avec les services de communication, financier, informatique, technique.
- Relations régulières avec les acteurs locaux et les professionnels de l'action artistique et culturelle.
- Contacts avec les fournisseurs et le milieu éditorial.
- Contacts avec les réseaux documentaires.

Nature et niveau de formation pour exercer le métier :

diplôme de niveau III (DUT), II (licence professionnelle) à niveau I (Master) dans les métiers de la bibliothèque, documentation, gestion du document

Correspondances statutaires éventuelles :

- Adjoint des cadres hospitaliers
- Technicien supérieur hospitalier
- Contractuel de catégorie B